

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°315
20 mars 2021

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Par la mise en place de "contrats locaux d'établissement", le gouvernement veut liquider tout critère national dans l'attribution des postes et des moyens et organiser la mise en concurrence générale des établissements

C'est la responsabilité de la direction nationale du SNES de se prononcer pour l'arrêt immédiat de la mise en place des "contrats locaux d'établissement" et de cesser de participer aux groupes de travail avec l'administration qui les mettent en place

Intervention du courant Front Unique au congrès académique du SNES de Nancy-Metz

Le 16 mars 2021 sur la défense du label REP

A la rentrée de septembre, dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes, 99 écoles, 33 collèges et 40 lycées expérimenteront les contrats locaux d'accompagnement. La liste a été publiée en février d'après l'US du 13 mars.

Les académies d'Amiens, Normandie et Nancy-Metz expérimenteront quant à elles les projets inter-établissements dans le cadre de Cités éducatives.

S'inquiéter comme dans l'US du 13 février que cette expérimentation se fasse sans protocole d'évaluation, c'est sous-entendre qu'avec un protocole d'évaluation déterminant les objectifs des CLA et les critères de réussite, cette expérimentation serait acceptable. Non, même avec une évaluation, cette expérimentation est à rejeter en bloc car elle préfigure bien le passage des REP en contrat local.

C'est la délabellisation des REP et REP+, annoncée d'ores et déjà pour 2022 par la secrétaire d'Etat de l'éducation prioritaire au sénat. C'est la fin de l'attribution de moyens supplémentaires en REP selon des critères transparents qui prévalait jusque-là.

Et c'est même plus largement une préfiguration de la façon dont tous les établissements (de la maternelle aux lycées) seront gérés à terme. C'est en effet l'une des conclusions du Grenelle de l'éducation.

Le projet de Macron-Blanquer est qu'à l'avenir, l'attribution des moyens se fasse en fonction de contrats d'objectifs négociés avec le rectorat. Ces moyens seront donc inégaux et ce sera la mise en concurrence des établissements entre eux. Cette concurrence rendra impossible pour le syndicat l'organisation d'un combat unitaire pour la défense des postes et des moyens.

Et ce sera aussi à terme, à ne pas en douter, la diminution des moyens pour tous. Ce que préfigurent déjà ces expérimentations qui vont se faire à moyen constants, par redéploiement de moyens pris ailleurs. Et ce sera aussi à terme le recrutement des enseignants sur profil par les chefs d'établissements pour appliquer le projet d'établissement.

Le projet du gouvernement n'est ni plus, ni moins, une privatisation de l'enseignement. Et ce n'est pas un hasard si les établissements privés sous contrats sont impliqués dans l'expérimentation des cités éducatives.

Dans les académies où les expérimentations ont lieu, les syndicats sont invités dans des groupes de travail mis en place par le rectorat. Y aller, même pour proposer d'autres critères que ceux du ministre, c'est déjà accepter l'expérimentation, c'est accepter de discuter dans le cadre d'une nouvelle forme d'attribution des moyens.

Il faut boycotter ces groupes de travail.

C'est pourquoi, le congrès académique de Nancy-Metz, aujourd'hui réuni, se prononce pour la défense inconditionnelle des REP :

- **NON à l'attribution des moyens sur la base d'un « contrat d'établissement » mais attribution des moyens selon les critères du label REP**
- **Arrêt immédiat de l'expérimentation.**
- **PAS de participation du SNES aux groupes de travail qui associent les syndicats sur la mise en place des expérimentations, donc sur la mise en place l'allocation contractuelle des moyens, dans ces académies.**

Motion présentée par le courant Front Unique sur la défense des REP

A la rentrée, les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes expérimenteront les contrats locaux d'accompagnement. Celles d'Amiens, Normandie et Nancy-Metz expérimenteront les projets inter-établissements dans le cadre de Cités éducatives.

A terme, c'est le remplacement du label REP.

C'est la fin de l'attribution de moyens supplémentaires en fonction de règles transparentes et nationales.

C'est au contraire la mise en concurrence des établissements et la diminution des moyens pour tous.

Le congrès académique du SNES de Nancy-Metz, réuni en visio-conférence le 16 mars, se prononce pour :

- ***la défense des REP :***
- ***NON à l'attribution des moyens sur la base d'un « contrat d'établissement » mais attribution des moyens selon les critères du label REP***
- ***Arrêt immédiat de l'expérimentation.***

Le congrès mandate la direction du SNES pour qu'elle donne comme consigne :

PAS de participation du SNES aux groupes de travail qui associent les syndicats sur la mise en place des expérimentations, donc sur la mise en place de l'allocation contractuelle des moyens, dans ces académies.

Résultats du vote : Pour 16 Contre 31 Abstention 1

(La direction du SNES s'est prononcée contre cette motion en arguant "qu'on ne pouvait pratiquer la politique de la chaise vide" et "qu'on ne pouvait se contenter de l' existant". C'est au nom de la même argumentation que la direction du SNES participe au comité de suivi sur la réforme du lycée, sur la réforme de la formation des maîtres et toutes les réformes du gouvernement. On connaît le résultat!)